

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
5 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
1 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 19 Février.

Dans un récent article, la *République française*, organe de M. Gambetta, relevait cette déclaration du journal anglais le *Standard* :

« Que la politique anglaise fût toujours dirigée par le seul objectif de ne pas laisser la France exposée aux attaques possibles d'ennemis hypothétiques. »

La *République française* répond en ces termes : « La France sait à quoi s'en tenir sur la politique anglaise envisagée à ce point de vue, et si elle ne suit pas les avis de ceux qui la trouvent assez forte aujourd'hui pour rentrer dans une voie politique qu'elle a dû abandonner à la suite des désastres de 1870, c'est qu'elle seule est juge de ses intérêts et de sa dignité. Or, nous estimons que le moment n'est pas venu pour elle de sortir de la réserve vigilante dans laquelle il est de son devoir de se maintenir. »

Ces paroles sont vraies, et nous sommes heureux d'y applaudir. Parmi les avantages de la situation gouvernementale actuelle, cette résolution des hautes influences politiques en faveur de la neutralité absolue de la France, contribuera précisément à prouver à l'Europe que notre malheureuse nation est innocente des folies du premier et du second empire, qui portaient de toutes parts le trouble et la guerre. Maintenant que la France dirige elle-même ses destinées, l'Europe est assurée que le maintien de la paix est notre vœu le plus cher, et qu'il a fallu la présence de deux Bonaparte sur le trône pour qu'on nous considérât comme des ennemis du repos des peuples.

POLONAIS PENDUS PAR LES RUSSÉS EN TURQUIE

Le nombre des Polonais proscrits dans leur pays est considérable en Turquie. Quelques-uns y avaient pris du service dans l'armée; d'autres s'y étaient établis.

Or, les Russes, à mesure qu'ils ont envahi les provinces turques, ont pendu, sans aucune forme de procès, ceux d'entre ces Polonais qui, se croyant en sûreté dans les villes qu'ils habitaient, n'ont pas pris la fuite et sont tombés en leur pouvoir.

Ces actes de barbarie ont ému l'opinion publique en Angleterre, et M. Lewis s'est fait l'interprète de cette émotion à la Chambre des communes.

Voici le résumé télégraphique de la réponse que lui a faite le sous-secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères.

« M. Bourke dit qu'il a été informé que certains sujets polonais avaient été pendus par les Russes; mais il ne peut communiquer à la Chambre les rapports d'où ces renseignements sont tirés, sans plus ample information. »

« Quelques Polonais, résidant à Constantinople, ont demandé la protection de M. Layard. Celui-ci a répondu que la protection du gouvernement britannique ne pouvait être accordée à des étrangers, mais qu'il emploierait ses bons offices pour leur procurer

« un lieu de refuge où ils fussent en sûreté. » Ces exécutions sont atroces et déshonorent la Russie.

REVUE DES JOURNAUX

Soleil.

La discussion du budget des cultes s'est élevée jeudi à la hauteur d'un grand débat sur les droits et les devoirs respectifs de la société civile et de la société religieuse.

M. Guichard a provoqué ce débat par les tendances générales de son rapport, tendances qui, selon M. de la Bassettière, sont une déclaration d'hostilité des gauches contre l'Eglise catholique.

M. de la Bassettière a dit une chose très-juste et très-vraie, lorsqu'il a avancé que les chefs du radicalisme avaient jeté l'Eglise catholique en pâture aux passions populaires, pour détourner l'attention des nouvelles couches sociales des réformes dans l'ordre économique et financier qu'on leur avait imprudemment promises.

La France, a dit M. Guichard, dans sa réplique à M. de la Bassettière, veut la plus grande liberté de conscience, de religion et de culte, ce qui est déjà reconnaître que l'homme privé, que l'homme public, que l'individu, que l'Etat, doivent honorer Dieu, et ce n'est pas l'honorer que de faire profession d'athéisme ou de panthéisme, comme on y tend trop à gauche.

M. Guichard a raison, la France veut la plus grande liberté de conscience, de religion et de culte.

Mais est-ce entrer dans les sentiments et dans les volontés de la France que de persécuter sourdement, indirectement, indirectement le catholicisme qu'on n'ose attaquer de front, parce qu'il est le culte, la religion, la conscience de la très grande majorité de la population.

Les gauches, dont M. Guichard se fait chaque année, dans la question du budget des cultes, le trop fidèle interprète, se défendent, il est vrai, de songer à porter atteinte à la religion, à l'Eglise, au catholicisme; c'est le clergé seul qu'elles poursuivent de leurs accusations et de leurs calomnies.

La tactique des gauches consiste à dénoncer le clergé catholique comme étant l'ennemi déclaré de la société civile, du pouvoir civil, de la loi civile; comme rendant tout à Dieu ou au Pape, et rien à César ou au gouvernement; comme n'ayant aucun respect pour les institutions du pays; comme étant dévoré de l'esprit de domination et d'envahissement comme n'ayant pas enfin le sentiment du patriotisme.

C'est à l'aide de ces fausses suppositions que les gauches justifient leur attitude d'hostilité contre la religion catholique et qu'elles excusent la parcimonie avec laquelle elles dotent le culte catholique.

Cette parcimonie est la première tentative d'ébranlement de la religion qu'elles essayent, se disant que le lent appauvrissement du clergé conduira à l'affaiblissement graduel du culte, plus sûrement qu'une mesure révolutionnaire, violente et franche, qui révolterait la conscience du pays.

M. de la Bassettière a eu raison de signaler et de flétrir cette tactique hypocrite qui peut avoir des conséquences funestes, si on ne la laisse se développer sans y mettre obstacle, et le plus sûr moyen de la déjouer, c'est en effet de la dénoncer au pays.

Sur ce terrain spécial, M. de la Bassettière, qui a peut-être eu le tort de trop élargir le cadre du débat, était irréfutable et M. Guichard ne l'a pas réfuté. Il ne l'a même pas essayé. Il a persisté à séparer la religion catholique du clergé catholique, en parlant du respect qu'il professe pour l'une et en continuant la guerre qu'il fait à l'autre. L'opinion ne sera pas dupe de cette subtile distinction. M. Guichard peut flatter les passions de la portion irréligieuse de la population, à laquelle il s'adresse mais il blessera profondément, par son langage, les sentiments catholiques de la majorité.

France

Il y a peu de semaines, d'épais nuages voilaient à nos yeux le ciel et l'horizon.

Ces nuages commencent à fuir et à s'éclaircir. Encore quelques semaines et la France verra clair devant elle et au-dessus d'elle.

Admettez que, dans un esprit de conciliation patriotique, le Sénat ait voté, avec ou sans amendement, les quatre projets de lois destinées à effacer les traces laissées par le ministère du 17 mai, et que la Chambre des députés, de son côté, se soit empressée de voter le budget des recettes qui lui est demandé par le ministère du 13 décembre, quelle tâche à remplir sera plus simple et moins obscure que celle de la France républicaine?

Sans doute, la France républicaine ne sera pas inflexible; sans doute, elle pourra commettre des fautes, mais elle n'en pourra pas commettre de grandes.

Assurément, ce ne sera pas elle qui, comme l'Empire de 1852, prendra successivement parti pour la Turquie contre la Russie, pour l'Italie contre l'Autriche; pour le renversement de la République au Mexique et le remplacement du président Juarez par l'archiduc Maximilien, érigé en empereur, et, enfin, pour tel roi appelé à régner en Espagne, à l'exclusion de tel autre.

La France républicaine restera invariablement fidèle à son programme, tel que l'avait reproduit en ses termes la Constitution de novembre 1848 :

« La République française respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne; n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Elle restera étrangère aux questions étrangères.

Comment l'Italie est-elle rentrée en possession de la Vénétie et de son fameux quadrilatère? Les a-t-elle repris les armes à la main? Non, ils lui ont été indirectement restitués par l'Autriche, aux prises avec la Prusse.

Moduler sa conduite sur la conduite qui a si merveilleusement réussi à l'Italie : telle doit être la politique extérieure de la France.

Tôt ou tard, l'occasion viendra où un très haut prix sera mis, soit à l'alliance, soit à la neutralité de la France.

Cette occasion, la France, activement occupée au dedans, n'a qu'à l'attendre.

L'attente lui coûtera d'autant moins que sa confiance dans l'avenir sera plus ferme.

Au point de vue de l'humanité elle a pu et dû déplorer la guerre désastreuse qui a fait couler des ruisseaux de sang entre la Russie et la Turquie; à ce même point de vue elle pourra et devra déplorer la guerre entre l'Angleterre et la Russie, si la guerre éclate au risque d'en susciter peut-être une autre entre l'Allemagne et l'Autriche, mais, au point de vue de la patrie, plus l'état de l'Europe sera troublé et moins sera lointaine pour nous la perspective de la réparation sans la revanche.

INFORMATIONS

L'Adresse suivante vient d'être déposée entre les mains de S. E. le Nonce apostolique pour être transmise à S. Em. le Cardinal-doyen du Sacré-Collège et à LL. EEm. les Cardinaux :

Eminences!

Au moment où l'Eglise est plongée dans un deuil universel par la mort de son grand et saint Pontife, tous ses fils veulent plus que jamais, se réunir et se serrer autour de ce Siège de Pierre dont Vous êtes temporairement les gardiens.

Organes et interprètes de la presse catholique de France, nous osons nous permettre

de Vous exprimer la tristesse qui remplit nos cœurs et la confiance qui relève nos âmes.

Nous pleurons ce père bien-aimé qui nous a comblés si souvent de ses touchantes bontés, qui a compati d'un cœur si généreux aux malheurs de la France qui a porté avec tant de grandeur la triple couronne de la Papauté.

Quand Pie IX affirmait avec une inflexible fermeté la nécessité de sa pleine indépendance; quand, avec une vigilance infatigable, il signalait et condamnait dans des mémorables encycliques les erreurs contemporaines; quant aux acclamations de l'Episcopat catholique, il définissait et promulguait le dogme de l'Immaculée-Conception; quand il définissait et promulguait, en concile, le dogme de l'infailibilité pontificale, c'est l'Esprit de Dieu qui parlait par sa bouche.

Pie IX a continué glorieusement l'œuvre séculaire de cette Eglise catholique que le temps ne peut détruire, que l'homme ne peut changer, et où la vérité immuable est toujours placée sous la garde d'une autorité infailible.

Le successeur de Pie IX retrouvera, nous le savons, cette lumière et cette assistance divines dont la Chaire de Pierre a reçu la promesse éternelle.

Serviteurs de la France, que son histoire unit à la Royauté pontificale, nous pleurons aujourd'hui, comme nous combattons hier, en revendiquant pour notre patrie son titre de fille aînée.

Nous affirmons notre inébranlable fidélité au Saint-Siège, notre humble et absolue soumission à ses enseignements. Dans notre douleur, nous inspirant de notre foi catholique et de nos traditions françaises, c'est pour nous une consolation d'espérer que Vos Eminences daigneront déposer cet hommage sur le tombeau de Pie IX et aux pieds de son successeur.

LA DÉFENSE,
LE FRANÇAIS,
LA FRANCE NOUVELLE,
LA GAZETTE DE FRANCE,
LE MONDE,
L'UNION,
L'UNIVERS,
LES VILLES ET CAMPAGNES.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Une des clauses de la convention intervenue entre la Russie et la Turquie est une cession au czar d'une portion de la flotte turque.

Personne n'ignore que cette flotte est belle et puissante. Les cuirassés qui la forment ont été construits en Angleterre; les mécaniciens des équipages sont anglais.

Il y a deux ans, la Turquie avait proposé à la France de lui vendre trois de ses vaisseaux estimés vingt-quatre millions.

L'offre tentait le gouvernement français; mais l'argent manqua; et la négociation n'eut malheureusement pas de suites.

Ce serait donc un accroissement précieux et considérable des forces navales de la Russie que cette annexion de l'escadre turque.

On est généralement disposé à croire que l'amiral Hubbard-Pacha prendra les mesures nécessaires pour éviter un événement qui serait si fort préjudiciable à l'Angleterre.

Hubbard-Pacha a son escadre hors de la mer Noire, même du Bosphore; en quelques jours il peut la conduire soit à Malte, soit à Alexandrie, où elle se trouverait en parfaite sûreté.

Notre époque reverrait alors quelque chose

